

Formations aux Métiers du Sport et de l'Animation Programme 2020/2021



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité « *Éducateur sportif* », mention « *Activités Physiques Pour Tous* »

Suivre cette formation en apprentissage

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SÉLECTION

Le public jeune de **18 à 30 ans** non salarié peut suivre cette formation dans le cadre de l'apprentissage.

Comment faire ?

► Se préinscrire sur :

<https://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

La préinscription permet de bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'un contrat d'apprentissage.

► Contacter :

CFA FORM'AS
4 allée du Sommerhof
67200 Strasbourg
03 88 28 00 05
contact@form-as.fr



NOM PRENOM :

Formation: du **02 septembre 2020** au **05 juillet 2021**
au CREPS de Strasbourg et au CSRA à Mulhouse

Sélection: Tests techniques : **le 30 avril 2020** ou
le 29 mai 2020

Epreuves écrites et entretien : les **11 et 12 juin 2020**
au CREPS de Strasbourg

Fréquence : **Positionnement :**
du **02/09/2020** au **04/09/2020**
puis du **07/09/2020** au **11/09/2020**

Alternance :
En centre les lundis, mardis et vendredis **jusqu'au 04/12/2020**
et les lundis et mardis **à partir du 07/12/2020**,
en structure les autres jours de la semaine
Une semaine bloquée en juin 2020

Frais : **Frais de dossier des Tests :** **70,00 €**

Frais d'inscription à la formation : **30,00 €**

Frais pédagogiques : **6 529,60 €**

**Dépôt du dossier au CREPS de Strasbourg
avant le 1er avril ou le 29 avril 2020 selon la session choisie**

Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera systématiquement rejeté

CREPS de Strasbourg - 4, Allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02

Département Formation - ☎ 03 88 10 47 70

✉ dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr



<input type="checkbox"/>	F1	La présente demande d'inscription et le consentement à la protection de mes données personnelles, complétées et signées
<input type="checkbox"/>	F2	Un certificat médical (modèle ci-joint obligatoire) portant la mention obligatoire de « non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous » daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation
<input type="checkbox"/>	1	Une photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité Pour les étrangers : un titre de séjour en cours de validité
<input type="checkbox"/>	2	Prérequis obligatoire à l'inscription Une photocopie du certificat Prévention Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1) délivré par une association de secourisme ou diplôme équivalent en cours de validité (AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST...)
<input type="checkbox"/>	3	Prérequis obligatoire à l'inscription Une photocopie de l'attestation de 50 m nage libre, délivrée par un maître-nageur sauveteur
<input type="checkbox"/>	4	Une photocopie des titres ou diplômes susceptibles d'être pris en compte pour l'obtention de dispenses ou d'équivalences relatives aux TEP et/ou d'allègements dans le parcours de formation : diplômes d'encadrement dans le champ du sport (CQP, BP JEPS...) Si vous êtes Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit au moins 2 ans, une attestation d'inscription sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport
<input type="checkbox"/>	5	Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables
<input type="checkbox"/>	6	Pour les candidat(e)s âgé(e)s de moins de 25 ans, une copie du certificat individuel de participation à la JAPD (journée d'appel de préparation à la défense) ou JDC (journée défense et citoyenneté)
<input type="checkbox"/>	7	Une attestation d'assuré social en cours de validité
<input type="checkbox"/>	8	Une photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité
<input type="checkbox"/>	9	Deux enveloppes A4 timbrées au tarif en vigueur (jusqu'à 100 gr), libellées à l'adresse du candidat
<input type="checkbox"/>	10	Deux photographies d'identité avec vos nom et prénom au verso
<input type="checkbox"/>	11	Le cas échéant : une copie de la carte de demandeur d'emploi et de la notification du Pôle Emploi.
<input type="checkbox"/>	F3	La fiche Financement de la formation
		<i>Document à conserver :</i> <i>La fiche de présentation de la formation en alternance</i>

<input type="checkbox"/>	12	Un chèque de 70,00 € pour frais de tests, non remboursables en cas de désistement, libellé à l'ordre de l'Agent comptable du CREPS de Strasbourg
--------------------------	----	--

N° de chèque :	Banque :	Emetteur :
----------------	----------	------------

**Une convocation sera adressée aux candidats ayant déposé
un dossier d'inscription complet et recevable**

Protection des données personnelles

Vos données personnelles sont reçues, traitées et utilisées selon la législation en vigueur en matière de protection des droits individuels, notamment le RGPD. Elles sont utilisées à des fins d'exécution de contrat et de respect d'obligations légales. Le CREPS de Strasbourg s'engage à ne collecter que les données nécessaires à l'optimisation des relations, à les traiter et les utiliser de manière légitime au regard de son activité, à les répertorier, les conserver, les protéger et les archiver conformément au RGPD.

Les informations recueillies sont enregistrées et font l'objet d'un traitement informatique par le Département des Formations agissant en qualité de responsable de traitement - dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr

Le Département des Formations du CREPS de Strasbourg dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi pédagogique, administratif et financier des inscriptions aux différentes actions de formation dispensées par l'établissement (vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, assurer l'exécution de nos prestations, assurer la validité des informations nécessaires au paiement de nos prestations, réaliser des études statistiques, respecter nos obligations légales).

Ces informations sont réservées à l'usage du Département des Formations (les assistantes, les responsables pédagogiques et formateurs, la responsable du département) et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : les services internes en charge de la gestion, les interlocuteurs institutionnels de la formation légalement autorisés à accéder aux données. Aucune information personnelle n'est cédée à un tiers.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous disposez des droits d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel vous concernant, en vous adressant au secrétariat du Département des Formations.

Consentement

Je soussigné(e)

- Accepte que mes données personnelles que je viens de renseigner dans le dossier d'inscription soient enregistrées et traitées par le CREPS de Strasbourg, en accord avec la politique de protection des données de celui-ci, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles.
- Accepte que mes résultats aux examens (liste des admis) soient publiés sur le site Internet du CREPS.
- En vertu du droit à l'image, j'accepte que mes photographies et vidéo où je figure, puissent être utilisées à des fins de communication institutionnelle du CREPS (réseaux sociaux, site Internet du CREPS, supports de communication), et sur des séquences d'enseignement, et ce pour une durée de 3 ans.

(pour consentement, merci de cocher les cases)

Fait à le

Signature

**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE, A L'ENSEIGNEMENT ET A L'ENCADREMENT
DES ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS**

daté de moins d' 1 an à la date d'entrée en formation

Je soussigné(e), _____ Docteur en médecine,
certifie avoir examiné ce jour

M^{me} / M.* _____

et avoir constaté qu'elle/il* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique, à l'enseignement et à l'encadrement des Activités Physiques pour Tous.

* *razer la mention inutile*

Fait à _____, le _____

Cachet du praticien

Signature du praticien

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

Merci de nous indiquer le dispositif que vous envisagez de mobiliser en cochant la case correspondante.

Vous avez entre 18 et 30 ans et souhaitez effectuer votre formation sous contrat d'alternance

- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
Prendre contact avec le CFA et réaliser une pré-inscription en ligne sur le site de celui-ci
- Dans le cadre du dispositif Pro-A
Prise en charge par l'OPCO dont dépend votre employeur

Vous êtes salarié en CDI ou CDD et souhaitez acquérir une qualification ou effectuer une reconversion

- Dans le cadre d'une reconversion : congé de reclassement (CR) ou contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
Prise en charge par l'OPCO dont dépend l'ancien employeur
- Dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF) de transition professionnelle
Prise en charge à partir du 1^{er} janvier 2020 par la CPIR – Commission paritaire interprofessionnelle régionale – (en remplacement du FONGECIF)
- Dans le cadre d'une action de formation en accord avec votre employeur
Prise en charge par l'employeur ou l'OPCO dont dépend votre employeur (plan de développement des compétences)

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi souhaitez acquérir une qualification

- Dans le cadre d'une prescription de votre conseiller Pôle Emploi
AIF (Pôle Emploi) ou ARIF (Région Grand Est) combiné le cas échéant avec votre CPF

Autres situations

- Prise en charge par un autre organisme :
Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours
- Vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation
 - En totalité Partiellement
 - En mobilisant votre Compte personnel de formation (CPF) oui non
 - Prise en charge individuelle si aucun autre dispositif de financement n'est mobilisable

Merci de renseigner en page suivante selon votre situation, les coordonnées de votre employeur, de votre organisme financeur, vos recherches de structures d'alternance.

COORDONNEES DE VOTRE EMPLOYEUR

Nom de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Personne à contacter :

Téléphone :

Mail :

COORDONNEES DE VOTRE ORGANISME FINANCEUR

Nom de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Personne à contacter :

Téléphone :

Mail :

RECHERCHE D'UNE STRUCTURE D'ALTERNANCE

Etes-vous en relation avec une structure d'alternance susceptible de vous accueillir durant la formation ?

 oui non

Nom de la structure :

Nom du/de la responsable :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Qualification du tuteur(trice) :

(diplôme) :

Renseignements complémentaires :

NOM :

Prénom :

Date :

Signature :

FORMATION EN ALTERNANCE BP JEPS APT

Cette fiche est destinée à fournir aux candidats à l'entrée en formation ainsi qu'à toutes les structures susceptibles de les accueillir, les informations préalables nécessaires au bon déroulement des mises en situations professionnelles.

Dans le cadre de la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur sportif », mention « Activités Physiques pour Tous », orienté « Pratiques de santé » session 2020/2021, la réussite dans la formation repose sur l'alternance entre le centre de formation et la structure/employeur ainsi que sur l'engagement des responsables à donner au maître d'apprentissage ou au tuteur les moyens d'exercer sa mission.

Nous vous remercions de prendre connaissance des informations ci-dessous qui vous permettront de vous organiser.

Conformité des situations de stage et convention de stage

Afin de répondre aux exigences du diplôme quant aux activités à réaliser sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage ou d'un tuteur, la formation en entreprise doit couvrir les différents aspects du métier, notamment les différentes disciplines et techniques à mettre en œuvre, les types de publics à prendre en charge (*cycles auprès de 2 types de publics : « Jeunes » et « Adultes »*)*, les projets à organiser et à conduire, la participation au fonctionnement de la structure.

Le tableau ci-dessous ventile les volumes horaires minimum attendus dans les différents domaines d'intervention.

Volume horaire minimum de 400 heures

Activités professionnelles d'animation dans les 3 familles de pratique (ref. UC3 et UC4) <i>(famille 1 : activités physiques en espace naturel - famille 2 : activités de jeux collectifs et de jeux d'opposition - famille 3 : activités physiques d'entretien corporel) sous forme de cycle d'enseignement**</i>	Minimum de 230 heures réparties dans les 3 familles (un minimum de 20 heures de face à face par famille)
Activités professionnelles d'organisation <i>(manifestation, évènement...)</i>	Minimum de 35 heures
Activités professionnelles d'animation : découverte, sensibilisation (ref. UC1 et UC2) dont activités de promotion du Sport Santé <i>Les nouveaux jeux collectifs sont intégrés au projet d'animation et de sensibilisation à la santé</i>	Minimum de 70 heures
Activités professionnelles au volume horaire modulable, à reporter sur l'un ou les trois domaines selon la spécificité de la structure	Minimum de 65 heures

* Public « Jeunes » : baby, enfants, adolescents. Public « Adultes » : adultes, séniors.

La notion de cycle : c'est un projet pédagogique de **20 heures minimum comprenant 8 à 12 séances conduites avec un même public, de façon séquentielle à la différence d'un stage ; la stabilité du public et l'articulation cohérente des séances dans le temps doit favoriser la progression et la stabilisation des acquis du pratiquant. Chaque séance dure au moins 1 heure.

Les employeurs (contrats d'apprentissage ou autres contrats) ne pouvant couvrir au sein de leur structure l'ensemble des mises en situation attendues **doivent** contractualiser avec d'autres structures des périodes d'accueil de l'apprenti ou du stagiaire afin de compléter la formation. Elles demeurent cependant garantes de la formation.

La production du relevé des heures d'activités en structure justifiant de la conformité réglementaire des situations professionnelles en entreprise est une condition requise pour se présenter aux épreuves certificatives.

Une convention de stage en entreprise entre le CREPS de Strasbourg, la structure, le tuteur ou maître d'apprentissage et le stagiaire/apprenti est signée après l'admission à la formation et les vérifications de conformité.

Qualification du tuteur ou maître d'apprentissage

Les implications pédagogiques débutent après la validation des exigences minimales préalables à la mise en situation professionnelle et sont organisées selon la progression d'apprentissage définie par le maître d'apprentissage ou le tuteur.

Le maître d'apprentissage ou le tuteur est titulaire **dans le domaine du sport**, d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif ou d'un Brevet Professionnel ou d'un Diplôme d'Etat ou d'un titre homologué équivalent, justifiant d'un temps d'exercice d'une année en relation avec la qualification visée. Il est le référent lorsqu'une équipe tutorale est constituée au sein de la structure pour couvrir différents domaines techniques et pédagogiques.

Fonctionnement avec les tuteurs ou maîtres d'apprentissage

En début de formation, les tuteurs ou maîtres d'apprentissage sont regroupés lors de la réunion de rentrée en octobre 2020. Le coordinateur de la formation apporte toutes les informations concernant le déroulement de celle-ci, le développement du projet de formation, les épreuves certificatives, l'évolution du groupe en formation.

Le coordinateur assure une liaison par mail et il se déplace sur site (visite en entreprise).

Pour les nouveaux maîtres d'apprentissage ou tuteurs, une **formation de 3 jours est mise en place par l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation du Grand Est (APMSA)**.